

FICHE CANDIDATURE RESERVATION DE MATERIEL COMMUNES ET ASSOCIATIONS DU PAYS DES ACHARDS

LISTE DU MATERIEL MIS GRATUITEMENT A DISPOSITION

La Communauté de Communes du Pays des Achards (CCPA) met gratuitement à disposition des communes du territoire, différents éléments pour le compte des manifestations de leurs associations :

- Scène couverte mobile de 8m/6m
- Podium (16 modules de 1m/2m)
- Barnums (7 barnums « parapluie » 3m/3m)
- Ganivelles (39)
- Panneaux de signalisation
- Bacs d'ordures ménagères et bacs d'emballages recyclables (240L ou 340L)

PROCEDURE A RESPECTER

La demande de réservation se fait par votre mairie qui se porte garante du matériel. Le planning des mises à disposition est élaboré par la CCPA comme suit :

Demandes anticipées

ETAPES	DELAIS
L'association prend contact avec sa commune	Avant le 31 mai de l'année N-1
Ouverture des réservations	1er juin de l'année N-1
Clôture des réservations	15 juin de l'année N-1
Réponse apportée <u>par mail</u> aux communes par la communauté de communes	15 juillet de l'année N-1 au plus tard

Le calendrier des mises à disposition tient compte des principes suivants :

- Priorité au service culturel intercommunal
- Arbitrage des demandes anticipées par la commission Développement Culturel et Animations fin juin de l'année N-1 selon 4 critères : *le type de manifestation, la jauge public estimée, le nombre de personnes sur scène (pour le podium et la scène mobile) et l'état du matériel lors du retour de précédentes mises à disposition.*

Demandes formulées « hors délais »

Les demandes formulées après le 15 juin de l'année N-1 ne sont pas prioritaires. Elles seront traitées uniquement si elles sont réalisées :

Scène mobile	Barnums, ganivelles, panneaux de signalisation, bacs d'ordures ménagères et bacs d'emballages recyclables
<u>2 mois</u> avant la date d'utilisation	<u>1 mois</u> avant la date d'utilisation

Elles seront satisfaites en fonction des disponibilités restantes (calendrier interne spécifique).

Sous condition de disponibilité ou de refus, la communauté de communes adresse une réponse par mail à la commune au moment de la réservation.

MODALITES PRATIQUES

Les agents techniques communaux se chargent du transport, du montage et du démontage du matériel mis à disposition.

CANDIDATURE

Commune référente :
Nom de l'association demandeuse :
Contact (NOM, Prénom, téléphone, adresse mail) :
.....
.....
Date de la demande :
Date de la manifestation :
Type d'évènement (concert, spectacle, fête d'école, ...) :
.....
Jauge public estimée :
Nombre de personnes sur scène (pour le podium et la scène mobile) :
Etat du matériel lors du retour de précédentes mises à disposition :
.....
.....
Remarques :

MATERIEL DEMANDE

SCENE MOBILE	PODIUM	BARRIERES (ganivelles)	BARNUMS	Bacs d'ordures ménagères 240L ou 340L	Bacs d'emballages recyclables 240L ou 340L	PANNEAUX DE SIGNALISATION
			Préciser nombre	Préciser le nombre par contenance		

Fait à, le

Commune de Association
Le Maire Le/La Président(e)